

# Les héritiers Piec ont perçu 234 810 €

La juge des référés du tribunal de grande instance de Saint-Denis, qui a examiné le dossier hier, rendra sa décision le 7 mai dans le conflit qui oppose les héritiers de maître Piec à son successeur, maître Hirou. Le mandataire vient de leur verser 234 810 €.

Un premier versement est intervenu mercredi et un second hier, jour même de l'audience du tribunal de grande instance de Saint-Denis.

Maître Hirou en a dressé le décompte exact devant la juge des référés : après avoir trouvé une « solution provisoire » avec l'administration fiscale, qui l'a autorisé à consigner la TVA, il vient de verser 224 810,37 euros

« hors taxe » aux héritiers de maître Piec, son prédécesseur.

« Nous attendions cela depuis sept mois, s'est félicitée l'avocate des deux jumeaux du mandataire judiciaire décédé en février 2014. Nous touchons enfin de l'argent. C'est un progrès ! »

Maître Riess-Valérius avait assigné maître Hirou en janvier pour non respect du protocole d'accord signé en juin 2014 (lire

notre édition du vendredi 3 avril). Alors qu'un mandataire judiciaire n'est rémunéré qu'en fin de mission, maître Hirou s'était engagé à rétrocéder aux héritiers Piec, au « fil de l'eau », les sommes correspondant au travail accompli par leur père. Une estimation a conclu à une fourchette comprise entre 2,6 et 3 millions d'euros pour un millier de dossiers.

Devant la juge, maître Riess-Valérius a trouvé « affligeant » de devoir assigner son successeur pour être payé alors qu'une étude dégage « entre 370 000 et 600 000 euros de bénéfices par an », si bien qu'un mandataire bénéficie de « revenus confortables : 50 000 euros net soit trois fois plus qu'un chirurgien. C'est une mine d'or ».

## «Une mine d'or»

« De leur côté, mes clients sont à sec depuis un an, a ajouté l'avocate des héritiers Piec, qui a dénoncé les stratagèmes de guerre destinés à asphyxier mes clients pour les faire craquer et renégocier le prix. Christophe Piec était un professionnel reconnu. Il mérite qu'on traite autrement ses enfants ».

Alors que maître Hirou a fait un chèque de 300 000 euros à l'ordre des administrateurs provisoires de l'étude Piec, dont la mission est toujours en cours, maître Riess-Valérius a réitéré ses accusations de « détournement d'actif successorale ». Elle a ensuite revu sa demande de provision, l'abaissant à 145 675 € suite aux virements intervenus ces derniers jours. Mais a maintenu sa demande visant à obtenir les ordonnances de taxes de la présidente du tribunal de commerce (qui permettent à un mandataire de se payer) 15 jours après leur délivrance.

Maître Hirou, qui s'est défendu lui-même, a vivement démenti toute volonté « d'assécher la succession et de renégocier. Je vais payer ce qui est dû. J'ai signé, j'assume. Il y a une clef de répartition. Ce qui a été fait par maître Piec doit être payé à la succession. Ce protocole, j'ai commencé à l'exécuter alors que l'acte notarié n'a toujours pas été signé. Il sera strictement respecté ».

## «Je ne suis qu'un pont»

« Les paiements que j'ai effectués aux administrateurs provisoires l'ont été de bonne foi, a-t-il ajouté. Pas un centime n'est passé par le compte de mes sociétés. Sur les 300 000 euros que je leur ai versés, ils m'ont remboursé 143 86 euros que j'ai reversés aux héritiers Piec. Le reste correspond à un conflit qui les oppose

à la succession. En ce qui me concerne, je ne suis qu'un pont ».

Maître Hirou estime « impossible juridiquement » de transmettre à l'autre partie les ordonnances de taxe dans le timing demandé car il y a un « délai de recours pour les entreprises. En revanche, je lui ai proposé un programme informatique reprenant strictement la clef de répartition ».

« Je souhaite sortir de ce conflit, a conclu le mandataire tout en soulevant les difficultés très sérieuses » dans ce dossier, ce qui devrait amener, selon lui, la juge des référés à se déclarer « incompétente » voire renvoyer les deux parties devant le notaire pour « formaliser leur accord ».

Le tribunal rendra sa décision le 7 mai.

Cédric BOULLAND



L'avocate des héritiers de Maître Piec a assigné son successeur devant le tribunal. (Photo d'archives Philippe Chan Cheung)

GROS PLAN

**FRÈRES BALOUKJY : UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DEMANDÉ POUR UNE SCI.** Huit jours après avoir demandé au tribunal de commerce la désignation d'un administrateur provisoire pour la holding Cazal et l'imprimerie Scanner (lire notre édition du 2 avril), cinq membres de la famille Baloukky ont saisi le tribunal de grande instance en vue d'obtenir le même traitement pour la société civile immobilière ADV, propriétaire d'un immeuble rue Alexis de Villeneuve, à Saint-Denis. Les avocats de Jean-Albert et Philippe Baloukky, maîtres Lionnet et Bentolilla, ont défendu les mêmes arguments que la semaine dernière.

Quotidien 10/6/15